



CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Communal de Corbeyrier

Séance du 25 mars 2021
Présidence Jean-Louis Bugnion

Le Conseil communal de Corbeyrier

Vu le préavis municipal 21-02 – Relatif à la mise à disposition des bien-fonds et infrastructures communales nécessaires à la réalisation et au futur fonctionnement de la STEP régionale.

Ouï le rapport de la commission ad-hoc

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

vote (à main levée) et décide, à unanimité sans abstention:

1. D'accorder un droit distinct et permanent de superficie sur une fraction de la parcelle n°634 de la Commune de Corbeyrier, d'une surface de 21 m² environ, moyennant une rente annuelle de 4% de CHF 4'200.-, indexée selon l'IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra être inférieure à 4% de CHF 4'200.-.
2. D'autoriser la Municipalité à céder à l'AREA les infrastructures sises sur la fraction de la parcelle n°634, constituant de la STEP actuelle d'Aigle, ainsi qu'une partie du réseau de collecteurs d'eaux usées pour un montant de CHF 9'724.-TTC
3. D'accepter que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan, soit porté sur le compte des égouts (compte 46) et le produit du droit de superficie sur le compte terrain (compte 31).
4. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à ces transactions.

Pour le Conseil communal de Corbeyrier

Jean-Louis Bugnion
Présidence



Isabelle Bournoud
Secrétariat